



Paris, le 15 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures d'urgence de lutte contre l'inflation : La FNSEA ne tolérera aucun retour en arrière sur les acquis des lois EGalim !

Ce mardi 14 novembre, la Loi « portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation » a été votée. Y figure l'avancement des dates de négociations commerciales à titre exceptionnel pour l'année 2024. Ainsi, celles-ci se termineront le 31 janvier au lieu du 1^{er} mars traditionnellement.

La FNSEA a, dès l'origine, affiché son scepticisme quant aux effets réels de cette Loi, conçue pour répondre politiquement à une urgence conjoncturelle liée au pouvoir d'achat. Argumenter sur une baisse des coûts de production pour accélérer les négociations et ainsi entraîner une baisse des prix des produits alimentaires est un non-sens pour le secteur agricole qui voit, lui, ses propres coûts de production demeurer à un niveau élevé : + 18 % sur deux ans !

La plus grande vigilance est de mise dans la séquence de négociations commerciales anticipées qui s'ouvrira prochainement. La FNSEA veillera à ce que les dispositions des lois EGalim soient appliquées dans leur entièreté et particulièrement la répercussion des coûts de production des agriculteurs dans la construction du prix final.

Il est bien entendu qu'aucune dérogation à la sanctuarisation du prix de la matière première agricole ne pourra être tolérée : la FNSEA appelle à des contrôles drastiques sur le sujet, et à ce que la mission d'audit par l'inspection générale des finances (IGF), demandée par la FNSEA, relève scrupuleusement tout manquement aux règles du droit commercial.

Enfin, la FNSEA soutient que cette modification de la période des négociations commerciales est et doit rester exceptionnelle et provisoire, et appelle à un retour aux dates initiales dès 2025. C'est le message que la FNSEA portera dans la mission gouvernementale transpartisane qui s'ouvrira prochainement auprès des parlementaires. Celle-ci vise à « repenser le cadre global des négociations commerciales », selon les termes de la Ministre Olivia Grégoire : la FNSEA sera inflexible sur la logique de construction du prix en marche avant, unique voie pour permettre la prise en compte des coûts de production des agriculteurs, leur garantir un revenu décent et soutenir la souveraineté alimentaire de la France sans la compromettre davantage ! La seule discussion possible est celle qui permettra de faire émerger des pistes de progrès pour l'application efficace de ces lois.

Contact presse : Renan Morgat – renan.morgat@reseaufnsea.fr – 06.21.16.80.84